



SYNTHESE DE LA REUNION DE LA COMMISSION « FACTEURS SOCIAUX, ORGANISATIONNELS ET HUMAINS »

Jeudi 21 avril 2016 à 14 h 00

(Salle des fêtes d'Auvillar)

Participants : Voir liste jointe

En préambule, Monsieur Gilles Compagnat, Président de la commission, remercie les personnes présentes à cette première réunion de sa commission « Facteurs sociaux, organisationnels et Humains » (FSOH) ainsi que la présence du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Golfech, de la Préfecture de Tarn-et-Garonne et du Peloton de Surveillance et de Protection de la Gendarmerie (PSPG).

Rappelle que 2015 a été une année de transition que les élections départementales de mars 2015 ont amené une nouvelle nomination des membres de la Commission locale d'information (CLI), de l'élection du Conseil d'administration et l'installation de 3 commissions techniques lors de l'Assemblée générale du 16 octobre 2015.

Souligne que la CLI est investie dans une mission de suivi et d'expertise du fonctionnement de la centrale de Golfech et de son impact sur l'environnement, et ce, dans un souci de transparence et d'information au public. Instance d'investigation, d'échange d'information, de dialogue et de concertations, reconnue au niveau local, national et international, force de proposition et d'information (cf. loi TSN 2006)

Informe que depuis le 3 février dernier, le secrétariat de la CLI GOLFECH occupe des locaux municipaux situés au 3 place d'Aquitaine à Golfech et que désormais Mesdames Auguste et Bongiovanni seront les principales interlocutrices.

Présente d'une part le nouveau logo de la CLI en soulignant que dans un esprit de modernité, elle a souhaité redynamiser son logo sous une forme plus contemporaine et d'autre part la revue « infos CLI n°30 » dont un exemplaire se trouve dans le dossier mis à disposition des participants.

Clôture ce préambule en formulant le vœu d'accomplir un travail de qualité dans cette nouvelle commission.

Monsieur le Président ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour. Il explique les raisons qui ont conduit la CLI à créer cette commission qui est une première en France et rappelle qu'une telle démarche n'avait jamais été réalisée jusqu'à présent. Aussi, il souligne son intérêt à présenter à l'assemblée les objectifs des FSOH à savoir :

- Fonctionnement des individus et des collectifs en situation de travail.
- FSOH sollicitent les sciences humaines et sociales

Importance des FSOH dans l'atteinte des objectifs de sûreté durant toute la vie de l'installation sont :

- Conception ;
- Construction ;
- Exploitation ;
- Démantèlement.

Situation de travail

- Organisations ;
- L'humain ;
- Expérience ;
- Compétences ;
- Formation ;
- Erreur humaine ;
- Gestion des risques ;
- Sûreté réglée : règles, automatismes, mesures, équipements ;
- Sûreté gérée : capacité d'anticipation, de perception des situations inattendues.

Monsieur le Président remercie la présence en nombre du CNPE (Centre Nucléaire de Production d'Electricité) de Golfech qui présentera plusieurs slides comme suit :

- Sa politique en matière de FSOH ;
- Sa politique de transmission des connaissances ;
- Organisation EVEREST (Evoluer VERs une Entré Sans Tenue universelle) ;
- Organisation en matière de gestion des produits chimiques.

S'agissant de l'absence de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) à cette réunion, le Président informe que pour des raisons d'agenda Monsieur Paul BOUGON, chef de la division de Bordeaux, était retenu par ailleurs. Cependant, nous aurons le plaisir de l'accueillir lors d'une prochaine réunion.

Monsieur Alexis CALAFAT (Président de la CLI GOLFECH) remercie les personnes présentes et rappelle qu'en effet la création d'une telle commission au sein d'une CLI était une première en France.

Après un état des lieux de son parcours professionnel et notamment au sein d'EDF, **le Président COMPAGNAT** invite les participants à se présenter.

Le tour de table terminé, **le Président de la commission FSOH** lance un appel à candidature pour la Vice-Présidence de sa commission. Aucune candidature ne s'est déclarée. Le Président souligne l'importance de la nomination d'un VP et indique qu'il réitérera son appel prochainement.

Monsieur le Président souligne l'importance des facteurs humains dans l'exploitation nucléaire et surtout après les événements tragiques tels que :

- 1979 : accident au sein de la centrale nucléaire de Three Mile Island, en Pennsylvanie (Etats- Unis), suite à une série de défaillances matérielles et humaines ;
- 1986 (7 ans après) accident de Tchernobyl (Ukraine) qui souligne les difficultés de la gestion post-accidentelle ;
- 2011 (32 ans après) accident de Fukushima (Japon).

et rappelle qu'à la suite de ces événements, une prise de conscience concernant les facteurs humains dans toutes les phases de la construction nucléaire a été observée à savoir :

- Fonctionnement des individus ;
- Organisation du travail ;
- Compétence humaine ;
- Compétence d'expérience.

Monsieur le Président laisse la parole à l'équipe du CNPE de Golfech pour la présentation des mesures mises en place dans le cadre des FSOH :

1^{er} slides « les facteurs humains dans l'exploitation nucléaire »

Place des facteurs humains dans l'histoire de la sûreté nucléaire
Rôles du CFH sur les sites nucléaires (Consultant Facteurs Humains)
Champs d'actions et activités du CFH sur Golfech

2^{ème} slides « Arrêtes de tranche – Préparation et accompagnement »

Guide pour le technicien PR (Prévention des Risques)
Pas un référentiel
Visualiser les enjeux majeurs
Préparation et pendant l'arrêt
Indicé pour suivre son évolution

3^{ème} slides « Maîtrise de la propreté radiologique sur le CNPE de Golfech » accès en zone contrôlée en mode EVEREST

EVEREST, ça veut dire quoi ?
EVEREST, c'est quoi ?
Fondamentaux EVEREST
Evolution de la propreté radiologique
Taux de détection contamination aux C2

En conclusion : EVEREST ne révolutionne pas les règles de base de la radioprotection mais les réaffirme :

- Confinement de la contamination à la source ;
- Mise en œuvre de protections adaptées aux risques radiologiques ;
- Contrôles radiologiques du personnel et du matériel à chaque phase des interventions.

4^{ème} slides Gestion des produits chimiques
Aspects réglementaires
Gestion dans OLIMP des produits chimiques dangereux
Déclinaison concrète du référentiel
L'animation pour faire vivre ce thème

Le CNPE rappelle que les facteurs humains au sein des centrales ont commencé en 1970, la culture sûreté a été prise en compte seulement après l'accident de Tchernobyl ainsi est apparue la mise en place du management de la sûreté : formation, culture humaine.

Monsieur le Président demande pour combien d'experts sont présents sur le site de Golfech.

Le CNPE indique que le site accueille 2 experts consultants dans l'accompagnement et l'animation management.

Monsieur le Président demande que pour les présentations, un lexique soit mis à disposition des membres, et ce, pour une meilleure compréhension des documents fournis par le CNPE.

Monsieur Alexis CALAFAT souhaite connaître la composition du service Consultant Facteurs Humains (CFH), sa hiérarchie et son positionnement.

Le CNPE répond qu'il est l'employeur du CFH.

Monsieur Alexis CALAFAT : un agent dangereux sur le site, combien de temps faut-il pour le localiser, l'identifier et le mettre hors service.

Monsieur Pascal GUILLERM (Chef de Mission Sûreté) : rappelle que le CNPE a un certain nombre de lignes de défense et que tous les jours le chef d'exploitation et le chef de la sûreté se concertent au niveau de la sécurité de l'installation.

Monsieur Marcel BARDOLS (Maire de Saint Vincent Lespinasse) : cette nouvelle commission comment peut-elle obtenir comme information auprès de vous ? Quelles sont nos relations ? et que pensez-vous de l'existence de cette commission ?

Monsieur le Président souhaite que la commission FSOH puisse développer avec le CNPE des analyses d'événements sous l'angle facteur humain.

Madame Hélène TOURANCHEAU (Psychologue) : S'agissant de l'exercice du 12 novembre 2015 à caractère sécuritaire, la CLI a-t-elle été destinataire du retour d'expérience et quel en est-il ?

Monsieur le Président rappelle que le CNPE n'a pas souhaité recevoir les observateurs de la CLI à la cellule de crise de la centrale, et ce, aux motifs sécuritaires et souligne que le directeur Nicolas BRUZENG a expliqué lors de la Commission Protection des Populations du 13 avril dernier que l'objectif de cet exercice était de mesurer les capacités d'intervention de la Préfecture, de la Gendarmerie et du SDIS.

Monsieur Pascal GUILLERM précise que cet exercice était scindé en 2 volets, le risque chimique non radiologique et la protection externe de la population, c'est pourquoi étaient associées les communes de Golfech, Lamagistère, Donzac, Saint-Loup et Valence d'Agen.

Monsieur Alexis CALAFAT explique qu'à la suite du refus du CNPE d'accueillir les observateurs de la CLI, il a décidé en tant que Président d'annuler la participation de la CLI. De plus, il tient à souligner la difficulté de compréhension des élus au déroulement du scénario imposé.

Monsieur Jean-Pierre DELFAU (France Nature Environnement de Midi-Pyrénées) demande si le Consultant facteurs humains est un poste clef ou stratégique. Est-ce-que son action concerne l'ensemble des agents EDF de la centrale ? Droit de retrait existe-t-il toujours ?

Madame Estelle FALCO (Consultante Facteurs Humains) indique que le consultant vient en aide tant à la direction qu'aux équipes que son action est régie par le code du travail et les règles de sécurité du site et qu'une vigilance est partagée par tous.

Monsieur Pascal GUILLERM précise que les agents ne sont jamais seuls, un contrôle croisé est observé afin d'éviter de se retrouver dans une mauvaise situation.

Monsieur Dominique MARILLA (Chargé de mission QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement) du Groupement Inter-entreprises Atlantique (GIE)) explique que les prestataires sont partie prenante avec le CFH qui n'est pas réservé uniquement aux agents EDF. Ce consultant accompagne les prestataires dans la formation culture sûreté qui est la même que pour les agents EDF. C'est comme un coach.

Monsieur le Président COMPAGNAT : coacher, cela veut dire donner des ordres.

Monsieur Dominique MARILLA : non le rôle d'un coach c'est d'analyser, d'accompagner et de mettre les bonnes et mauvaises pratiques en avant.

Madame Estelle FALCO : Non, le CFH accompagne, conseille mais il n'y a pas de contrôle pas d'évaluation

Monsieur le Président souligne l'importance d'harmoniser la méthode d'accompagnement pour toutes personnes intervenantes sur le site.

Madame Estelle FALCO informe qu'il existe un groupe d'appui pour les directeurs de centrales et les chefs de services. Ce groupe multidisciplinaire (médecin du travail + manager d'équipe) travaillera sur du collectif

Monsieur Marcel BARDOLS demande si un premier bilan peut être observé

Madame Estelle FALCO : cette nouvelle organisation, mise en marche seulement début 2016, n'a pas assez de recul pour une première évaluation.

Madame Nicole DUPOUY (SEPANLOG) s'interroge sur le renouvellement des compétences, et ce, en raison des départs massifs à la retraite des agents EDF. Pouvez-vous nous dire si la relève est organisée ? et combien y-a-t-il de couches de sous-traitant ?

Monsieur Pascal GUILLERM explique qu'au travers du chantier école, créé pour entraîner les intervenants et managers à la mise en œuvre des pratiques de fiabilisation notamment la maîtrise du geste, les formations s'organisaient afin de pérenniser le savoir et de gérer au mieux le renouvellement générationnel. Par ailleurs, deux carnets rappelant les attendus et exigences sont distribués après formation à chacun (EDF et prestataires)

Monsieur le Président rappelle que la journée événementielle dédiée à la Sûreté, Sécurité, Simplification et aux Suggestions organisée par CNPE le 5 novembre 2015 à l'attention de tous les salariés du site, avait été une belle démarche pédagogique.

Monsieur Pascal GUILLERM : rappel les fondamentaux des tronc communs et spécifiques. Souligne que le support présenté est un exemple d'un service du CNPE sur les arrêts de tranche, ciblé sur les activités du Service Prévention des Risques associées à la phase d'arrête de tranche, notamment le risque incendie.

Monsieur Frédéric GAURIVAUD (chef de service délégué SPR (Service Prévention des Risques - Service Sûreté Qualité)) : explique que ce support a été conçu par 4 jeunes, soumis pour avis au service, il a été ensuite présenté en grand format à l'entrée du SPR pour visualiser les différents risques pendant un arrêt de tranche.

La présentation de ce document d'aide, ludique et qui donne du sens concret a retenu l'attention de tous les services, c'est pourquoi ce document a été présenté au niveau national.

Madame Nicole DUPOUY demande si les jeunes qui ont travaillé dans la zone contrôlée, étaient accompagnés, avaient pris connaissance des règles à respecter dans les zones pouvant être contaminée. Souhaite savoir s'ils ont pris des photos de tous les locaux, fait des cartographies et s'ils avaient une bonne connaissance du terrain

Madame Valérie LARROSE (Chargée d'affaires SPR) souligne que ce document est évolutif et non un référentiel, c'est un guide pour tous les agents leur permettant de visualiser tous les risques majeurs et les risques prédominants par rapport aux activités majeures. Ce fascicule est affiché sous forme de petites plaquettes pour les techniciens habitués à intervenir en zone contrôlée.

Monsieur Frédéric GAURIVAUD informe que des dizaines de dossiers d'activités sont suivis au jour le jour.

Monsieur Marcel BARDOLS : toutes les personnes concernées sont dans la transmission du savoir mais pas dans l'action.

Monsieur Pascal GUILLERM tient à rappeler que les primo-intervenants suivent une formation initiale ainsi nos agents, avant toute intervention, répètent le geste dans les locaux du chantier école. S'agissant des salariés des entreprises prestataires, un guide national de l'intervenant en centrale nucléaire EDF a été réalisé à leur attention.

Le jour ou la personne concernée se trouve en situation, elle pourra appréhender son comportement et ainsi que son geste.

Monsieur le Président rappelle l'importance de la transmission des connaissances qui chemine vers une sûreté importante. S'agissant du mode EVEREST comment est-il perçu ?

Monsieur Dominique MARILLA informe que les prestataires apprécient ce mode qui rend l'accès aux zones contaminés plus souple tout en respectant la sécurisation de leur intervention dans ces lieux sensibles. Comportement individuel plus rigoureux. L'habillement utilisé est plus léger, rend le geste et les déplacements plus faciles. Un gain de temps ressenti par tous.

Monsieur Pascal GUILLERM propose d'organiser sur le site une visite réservée au mode EVEREST afin d'apprécier au mieux ce dispositif.

Monsieur Philippe T'IOEN (Cadre technique SPR) présente la gestion des produits chimiques en soulignant qu'ils font partie de la politique EDF liée à l'environnement. La partie santé radioprotection c'est de limiter nos agents à une exposition prolongée de ces produits.

Rappelle que tout découle du DUER (document unique de l'évaluation des risques), régi par le décret 2001-106, imposé à tout employeur par le code du travail dans son article R4121-1. Le risque chimique y est également inclus.

Explique l'existence d'une fiche de poste par Unité de Travail qui s'intègre dans le processus de prévention du risque chimique mis en place pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs.

Indique qu'une notice d'utilisation appelé FLU (Fiche Locale d'Utilisation) spécifique à l'utilisation du produit ainsi qu'une fiche FdS (Fiche de Données Sécurité) sont également à la disposition des personnes concernées. Des mesures sont portées sur les agents lors de leurs activités : GEH (Groupes d'exposition homogènes).

Souligne que l'accès aux armoires, coupe-feu avec des rétentions adaptées, où sont stockés ces produits est réservé aux utilisateurs dûment habilités et qu'elles ne sont pas fermées à clef. En revanche, un inventaire de ces produits chimiques est régulièrement effectué. A l'entrée du local une affiche est réservée à cet effet.

Par ailleurs, un contrôle réglementaire est observé par l'ASN, l'inspection du travail sur l'aspect organisationnel + terrain.

En cas d'accident chimique, une équipe d'intervention du CNPE, informée de la présence de tous produits chimiques ainsi que l'organisation mise en place autour de ces produits, effectue une première reconnaissance et accompagne l'intervention du SDIS.

Monsieur Jean-Louis FERRES (Lieutenant-colonel du SDIS) rappelle le PERS au sein du CNPE : culture de secours virtuel.

Le CNPE rappelle que depuis février 2014, la centrale nucléaire s'associe avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn-et-Garonne pour promouvoir le recrutement des pompiers volontaires du site. L'objectif de cette démarche est de développer en interne une organisation permettant de mobiliser les agents EDF qui sont, par ailleurs, pompiers volontaires, pour compléter les effectifs des véhicules des secours extérieurs qui interviennent sur site. L'intérêt du CNPE est de renforcer les dispositifs pour lutter contre l'incendie, avec des personnes formées et qui connaissent les installations. Actuellement, 8 salariés EDF sont sapeurs-pompiers volontaires.

Monsieur Philippe T'IOEN souligne que la gestion des produits chimiques dangereux est effectuée par le logiciel OLIMP présent sur le site. Par ailleurs, l'ensemble des métiers contribuent au renseignement de ces produits à savoir : le service médical, le service prévention des risques, le médecin du travail et le directeur de l'unité qui valide chaque produit. Ces renseignements inscrits dans l'OLIMP nécessitent une FDU (fiche de Demande d'Utilisation), une FdS et un courrier de non substitution pour les produits CMR (Cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) et extrêmement inflammable. Ces documents permettront d'éditer une fiche locale d'utilisation. Les produits non connus dans OLIMP sont bloqués pour l'utilisation.

Il informe d'une part que chaque chantier est signalé par une FIC (Fiche d'Identification de chantier) afin de définir le risque et les moyens de se protéger et d'autre part que chaque intervenant est équipé d'EPI (Equipement de Protection Individuel) adapté dès lors que les EPC (Equipement de Protection Collective) ne sont pas suffisants.

L'animation pour faire vivre ce thème se décline comme suit :

- Réseau de personnes identifiées dans chaque métier ;
- Revues du processus MP4 Sécurité RP.
- Info mensuelle sur les produits qui arrivent à expiration dans OLIMP ;
- Formation AK SC.
- Matinale sécurité ;
- Etude de poste lié à l'utilisation des produits chimiques.

En conclusion : l'importance est d'entretenir la culture sécurité.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et des informations communiquées, la séance est levée à 17 h 30.

Le Président,
Gilles COMPAGNAT